

## FICHE AMENDEMENT

### Proposition d'amendement à l'Article 7:

**Déposée par** M. Olivier DUHAMEL,  
Mme Linda McAVAN,  
M. Luis MARINHO,  
Mme Anne VAN LANCKER,  
M. Klaus HÄNSCH

**Qualité:** - Membres

Mme Pervenche BERÈS,  
Mme Maria BERGER,  
M. Carlos CARNERO,  
Mme Elena PACIOTTI,

**Qualité:** - Suppléants

---

### Article 7: La citoyenneté de l'Union

1. Possède la citoyenneté de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas. **(14 mots supprimés)**.
  2. Les citoyennes et citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par la présente Constitution **et notamment dans la Charte des droits fondamentaux. (Reste à supprimer)**
  3. **A supprimer.**
- 

### **Explication éventuelle:**

*Les tirets du paragraphe 2 ainsi que le paragraphe 3 sont superflus car les droits et les règles annoncés font partie de la Charte des droits fondamentaux.*